



OFFRE D'EMPLOI : AGENT POLYVALENT DES ESPACES VERTS PAR VOIE DE MUTATION

La commune de Courtry avec ses 7.000 habitants fait partie de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et est dotée de différents équipements :

- Scolaires : deux écoles maternelles et trois écoles élémentaires avec une restauration en cuisine centrale, un collège, une crèche municipale de 35 berceaux et un accueil de loisirs de plus de 100 places ;

- Culturels et de loisirs : Espace culturel, deux salles festives, une maison des associations ;

- Sportifs : deux gymnases, un Dojo, une salle de gym agrès, des plateaux d'évolution, des terrains de tennis extérieurs et couvert, un City stade et un skate Park

En cours de réalisation : un nouveau poste de Police Municipale, un nouveau Dojo, une salle de boxe et une salle dédiée principalement à la danse, une seconde crèche et un nouvel accueil de loisirs.

La commune est en pleine expansion notamment en termes de commerces et d'entreprises, avec l'extension de la zone artisanale de la Régale qui permettra à terme d'accueillir 1.500 emplois.

Missions :

- Entretien et aménagement paysager des Espaces Verts.
- Entretien des équipements et du matériel motorisé du service.
- Toutes prestations dans les autres régies polyvalentes du CTM.
- ✓ Propreté Urbaine
- ✓ Bâtiment
- ✓ Voirie
- ✓
- Toutes les demandes de la chaîne hiérarchique.
- Participation à la réalisation des décorations des différentes manifestations communales.

Connaissances et qualités requises :

- Connaissance dans le domaine horticole.
- Sens du service public.
- Sens de la responsabilité, organisation, rigueur, discrétion et disponibilité.
- Polyvalent sur plusieurs corps d'état.
- Qualité relationnelle, ponctualité et assiduité.

Liaisons hiérarchiques :

- Responsable des Services Techniques.
- Responsable du C.T.M et son adjoint.

Liaisons fonctionnelles :

Les Elus

L'ensemble des Services Communaux

Contraintes :

Participation obligatoire en dehors des heures de travail, 7 jours sur 7, inclus dimanche et jours fériés pour :

- ✓ Les astreintes salage, propreté et technique mises en place par la commune.
- ✓ Les événements et manifestations de la commune.
- ✓ Lors des événements exceptionnels nécessitant la présence des employés communaux en dehors des périodes de travail.
- ✓ Travail en extérieur par tous les temps (pluie ; neige ; vent et chaleur...)

Les horaires :

Heures d'hiver :

De 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

De 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 Les mercredis

Heures d'été :

De 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30.

En cas de fortes chaleurs : 06h00 à 13h30 (alerte canicule)

Heures d'hiver du 16 septembre au 14 mai

Heures d'été du 15 mai au 15 septembre

Avantages liés au poste :

- Prime bi-annuelle
- CNAS
- Participation à une Mutuelle labellisée

Date du recrutement : Le 01/09/2025

Candidature (CV + lettre de motivation) à adresser à Monsieur le Maire

52 rue du Général Leclerc

BP 42

77181 COURTRY

ou

candidature@ville-courtry.fr